

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-deux,

Le mercredi trois août à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.



Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 27/07/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Julien BONNET, Alexandre RAMBAUD, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOUIN, Déborah DUBUIS, Olivier LARMANJAT.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Benoit GOUBAND, Benoit LOISEAU. Cécile SAUVETRE, Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU, David JARRY, Guy NOGRET.

Dubuis Déborah a été élue secrétaire de séance.

N° 2022-048 Nouvelle organisation repas cantine rentrée 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mme Sylvie BERTHELOT, adjoint technique territorial titulaire IRCANTEC à 24 h hebdomadaires en charge de la restauration scolaire, présente des arrêts de travail non continus depuis plusieurs mois. Elle a présenté dernièrement un arrêt pour le mois de juillet puis très récemment pour le mois d'août 2022 et ce jusqu'au 2 septembre inclus.

Suite à cette absence pour indisponibilité de l'agent, nous devons repenser l'organisation de la cantine scolaire pour la rentrée au 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Maire propose de s'approvisionner de manière pérenne auprès du GCSMS de La Chapelle Saint Laurent pour la livraison de repas. Les tarifs seront de 3,44 € TTC par repas livrés.

Pour pallier l'absence de Mme BERTHELOT Sylvie, un poste de cantinière est créé pour 4h par jour de cantine scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les deux propositions.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, publié ce jour.

LARGEASSE, le 3 août 2022
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

